

15 mar 2019 -16:13

Appartient à [Conseil des ministres du 15 mars 2019](#)

## Couverture des petits statuts face aux accidents du travail

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux accidents du travail pour les personnes qui sont occupées dans des formes particulières d'emploi (ce qu'on a appelé « les petits statuts »), en leur donnant une couverture légale en accidents du travail.

Dans ces petits statuts, on retrouve essentiellement des personnes qui exécutent un travail dans le cadre d'une formation à un travail rémunéré.

Le projet prévoit que les petits statuts du secteur privé soient soumis à l'application et aux garanties de la loi sur les accidents du travail, ce qui implique notamment le contrôle de Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, sur l'applicabilité de la loi pour ces personnes. Une couverture similaire est prévue dans le secteur public au moyen d'une adaptation de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.

Le projet détermine également les instances qui sont considérées comme employeur pour les formations qu'elles organisent et fixe l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

En ce qui concerne le secteur public, le projet est soumis à la négociation syndicale auprès du Comité commun à l'ensemble des services publics. L'ensemble du dossier sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de la section première du chapitre 2 de la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matière sociales concernant les petits statuts*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.wilmes.belgium.be>